

Gardiens de la fragilité

Bibliothèques publiques, héritage immatériel et diversité culturelle

Lic. Edgardo Civallo¹
Université Nationale de Córdoba
Córdoba - Argentine
edgardocivallero@gmail.com
www.thelogofalibrarian.blogspot.com

Avec la collaboration de Denis Lacroix
Bibliothécaire de langues romanes
University of Alberta, Canada.

Résumé

Cet article propose une révision des définitions, normes et recommandations internationales relatives, d'une part, au patrimoine, à l'identité et à la diversité culturelle et à leur protection, et, d'autre part, à la bibliothèque publique. L'analyse comparative de ces textes, souhaite faire ressortir le rôle important réservé aux unités d'information qui se chargent de la récupération, de la conservation, de la protection et de la diffusion de la culture et de la mémoire humaines.

Mots-clés

Héritage immatériel - Diversité culturelle - Patrimoine culturel - Oralité - Langues menacées

Partie 1. Patrimoine culturel

"La mémoire est à la base de la personnalité individuelle, de même que la tradition est à la base de la personnalité collective d'un peuple. Nous vivons dans et pour les souvenirs, et ... notre vie spirituelle est l'effort que nous déployons pour que nos souvenirs se perpétuent et deviennent espoirs, pour que notre passé devienne notre futur"

Miguel de Unamuno
(Écrivain et philosophe espagnol, 1864-1936)

Le *patrimoine* se définit comme l'héritage hétérogène constitué d'éléments environnementaux et culturels, matériels ou non, qui se transmettent entre générations, et qui établissent la base à partir de laquelle tous les peuples construisent et orientent leur identité et leur vision du monde.

Selon les résultats exposés à la Réunion Internationale d'Experts à Turin (cités dans UNESCO, 2001), le concept de patrimoine inclut...

"... les techniques assimilées par les peuples, avec les connaissances, les compétences et la créativité qui les nourrissent et qu'ils développent, les produits qu'ils créent et les recours, espaces et autres aspects du contexte social et naturel nécessaires pour qu'ils perdurent".

Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui constituent la mémoire de groupe d'une communauté: paysages, sons, oeuvres ou constructions qui parlent du chemin parcouru par un peuple, de ses recherches, de ses motivations et espoirs, de ses pertes et des causes de son apparition et de sa disparition.

De même qu'ils reflètent l'histoire d'un groupe humain, ils exposent aussi la forme et les éléments moyennant lesquels les personnes se rapprochent de leur environnement ou de leur monde magique et religieux. La compréhension des lois qui régissent l'univers – matériel et spirituel- est indispensable pour la survie communautaire, et elle constitue la source inspiratrice d'innombrables expressions et des biens culturels.

En plus de donner à un peuple une certaine continuité par rapport aux générations antérieures, ces éléments sont importants pour l'identité et pour la sauvegarde de la diversité et de la créativité humaine.

Dès lors, on peut effectuer une distinction évidente entre deux catégories particulières du patrimoine: le *naturel* et le *culturel* (UNESCO, 1998). Ce dernier possède le rapport le plus intime avec la nature humaine, représentant le produit le plus riche de l'intellect et de la sensibilité de l'homme.

Selon la définition proposée par l'UNESCO (1982), le *patrimoine culturel* d'un peuple inclut les œuvres de ses artistes, architectes, musiciens, écrivains et scientifiques, de même que le travail des artistes anonymes, les expressions de spiritualité populaire, et l'ensemble des valeurs qui donnent sens à la vie. Ceci inclut autant les œuvres tangibles qu'immatérielles, à travers lesquelles s'exprime la créativité de ce peuple.

La plupart de cet héritage précieux –employé, joué, renoué, augmenté et enrichi tous les jours- n'est pas matériel. Effectivement, l'héritage culturel humain n'est pas réduit uniquement aux expressions de nature matérielle. Ce qui n'est pas palpable –sons, sentiments, sensations, pensées et croyances- constitue le *patrimoine culturel immatériel*, une myriade de manifestations présentes dans le même esprit des peuples, qui, en plus de canaliser les inquiétudes d'une communauté, servent à la production du patrimoine tangible et la guident.

L'UNESCO (1989) définit cet *héritage immatériel* comme l'ensemble des formes de culture traditionnelle et populaire ou folklorique, c'est-à-dire, les œuvres collectives qui émanent d'une culture et se basent dans la tradition. La définition coïncide pratiquement avec celle de *culture*: elle est...

"... l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances" (UNESCO, 1982).

Les coutumes, récits, langues, musique, danses, rites, fêtes, médecines, cuisines, costumes, jeux, théâtres et les habiletés techniques (par exemple, la construction des outils ou les

connaissances agricoles) font partie de cette mosaïque énorme qui accorde des caractéristiques uniques à chaque peuple et le dote d'une richesse inestimable.

Toutes ces traditions se transmettent, généralement, à travers l'expression orale, la danse ou la musique, dans le cadre des récréations collectives qui non seulement enrichissent les liens sociaux au sein d'une communauté, mais, en plus, facilitent la socialisation de ses individus et la construction d'une identité de groupe.

Partie 2. Oralité et langues menacées

"Quand ils [les aînés des peuples autochtones] mourront, cela sera comme si, pour vous et votre civilisation, toutes les bibliothèques fussent brûlées"

Léopold Sedar Senghor
(Président, poète et politicien sénégalais, 1906-2001)

L'usage des moyens de transmission collectifs et "instables" (c'est-à-dire, qui se fie normalement à la mémoire humaine, toujours faible et variable) donne au patrimoine immatériel une nature en même temps inconstante et dynamique, animée par une immense capacité de transformation et de régénération.

La *tradition orale* est un système qui permet de perpétuer l'héritage immatériel d'un peuple. La présence de l'oralité est encore très importante parmi les peuples autochtones, les communautés rurales et les groupes minoritaires (UNESCO, 1987). Elle n'est pas limitée seulement aux sociétés traditionnelles: dans les milieux urbains, un patrimoine culturel immense se perpétue encore de cette manière.

Les contenus communiqués oralement possèdent une double valeur intrinsèque. Ils codifient les connaissances de groupes et de secteurs qui, dans la plupart des cas, n'ont pas accès aux moyens de communication écrite, ne connaissent pas les habiletés de la lecture-écriture (en raison d'analphabétisme ou d'agraphie) ou ne trouvent pas d'espaces pour capturer leurs idées sur des supports stables. Cette connaissance n'inclut pas seulement des savoirs traditionnels ou folkloriques: elle regroupe aussi les discours alternatifs aux idéologies dominantes et les histoires de peuples vaincus à travers les temps et les générations.

Le recours à l'expression orale oblige l'emploi soigné et créatif des différentes langues, majoritaires et minoritaires. Quant à ces dernières, la tradition orale favorise la survie des paroles et des sons qui sont menacés de recul ou de disparition (UNESCO, 2003a). Ces langues prennent toute leur importance dans la diversité humaine dont elle constitue une partie irremplaçable sur laquelle se construisent et s'établissent des centaines d'identités. En effet, chaque culture exprime, à travers ses mots et ses règles grammaticales, sa vision et sa compréhension de l'univers; sans elles, les individus et les groupes adoptent des langues étrangères, perdent progressivement leur identité culturelle et, avec cela, disparaît leur capacité pour comprendre la réalité, pour se connaître et pour planifier une direction future.

Partie 3. Identité et acculturation

"Nous savons que la perte de la mémoire hypothèque le futur.
La personne qui ne peut pas apprendre du passé est condamné
à accepter le futur sans pouvoir l'imaginer"

Eduardo Galeano
(Journaliste et écrivain uruguayen, né 1940)

Pour beaucoup de peuples, le patrimoine immatériel représente une source inépuisable de faits et idées qui sustentent leur lutte pour le développement et pour l'orgueilleuse conservation de leur *identité culturelle*. Il s'agit de l'ensemble de traits et de caractéristiques qui rattachent un individu à un groupe précis, et qui maintiennent une cohésion solide à l'intérieur d'une société, homogénéisant les coutumes, les règles de vie en commun et les codes de communication. Dans ce sens, les langues propres agissent comme élément cimentatoire, en agglutinant et en donnant du sens au reste des éléments culturels. Selon la "Déclaration de Bogotá" (UNESCO, 1978), l'identité culturelle est à la base de la vie des peuples; elle provient du passé et est projetée vers le futur; elle n'est pas statique, mais elle est simultanément historique et dynamique, et pour cela, elle se perfectionne et se renouvelle toujours. L'identité culturelle s'enrichit au contact des traditions d'autres groupes. Ce rapport dialectique, d'échange d'idées et d'expériences, permet la croissance et la compréhension réciproques. À l'instar de la diversité et des patrimoines intangibles, l'UNESCO (2002) recommande à la communauté internationale la préservation et la protection de l'identité de chaque peuple, spécialement dans le cas des minorités démographiques et culturelles.

La recommandation est nécessaire: les patrimoines et les identités souffrent de terribles pressions de la part des idéologies et des cultures dominantes, représentées par les *mass-media*, les systèmes éducatifs, les crédos religieux et les politiques sociales et économiques, lesquelles représentent, généralement, les pensées et les langues euro-américaines. Ces pressions ont comme résultat le phénomène de l'*acculturation*, l'abandon progressif de sa propre culture ou d'une grande partie de celle-ci et l'adoption des structures majoritaires. En plus des pertes identitaires alarmantes, l'homogénéisation qui en résulte menace la diversité humaine naturelle et anéantit les histoires minimes, lesquelles font partie du patrimoine universel.

Partie 4. Diversité et individualité

"L'unité du genre humain s'exprime dans la diversité de ses cultures"

Franz Boas
(Anthropologue américain, 1858-1942)

La culture acquiert des formes diverses à travers les temps et l'espace. Cette diversité se manifeste par la pluralité et l'originalité des traits qui caractérisent les groupes et les sociétés humaines. La surface de la planète héberge aujourd'hui une infinité de communautés, qui exhibent des facettes uniques, qui les convertissent précisément en ce qu'elles sont. Elles ont des formes distinctes d'aborder les problèmes, des paroles distinctes pour un même concept, des images distinctes pour une même croyance, des rythmes et des

sons distincts pour exprimer un même sentiment.. Ces communautés construisent un panorama composé d'une infinité de morceaux, certainement variables en leur forme, mais identiques aux tréfonds de leur contenu.

L'article 1 de la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle (DUDC) (UNESCO, 2002) propose que celle-ci doit "être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures", car elle est une "source d'échanges, d'innovation et de créativité", en étant "pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant".

Le développement d'une diversité créative exige la pleine réalisation des droits culturels, tel que définis par l'article 17 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948) et par les articles 13 et 15 du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (ONU, 1966). Dans ce sens, les politiques nationales (promues, nécessairement, par des idéologies pluralistes) doivent être propices aux échanges culturels et au développement, doivent augmenter les possibilités d'élection à tous les citoyens, doivent garantir la libre diffusion des idées et des oeuvres, et doivent créer des conditions adéquates pour la production et la circulation des biens et des services culturels diversifiés (DUDC, art. 2, 3, 5 et 9).

Il est évident que cette grande mosaïque se compose d'un ensemble hétérogène d'éléments qui affiche une originalité absolue à l'intérieur de ses individualités. En effet, chaque membre d'un groupe porte l'héritage de sa communauté en lui-même, tout en l'exprimant d'une façon unique par ses croyances, ses capacités et ses actions. Il y a autant de cultures qu'il y a d'habitants dans le monde, et chaque personne adapte son héritage à sa manière. Cette individualisation incite l'UNESCO à définir les "Trésors Humains Vivants" (UNESCO, 2003b), comme étant des personnes uniques qui incarnent parfaitement les habiletés et les techniques nécessaires à la manifestation de certains aspects de la vie culturelle d'un peuple et à la subsistance de son patrimoine.

Partie 5. Bibliothèques

"Le livre est la lumière du coeur,
le miroir du corps"

Codex Miscelaneus, texte du siècle XI

Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la Bibliothèque publique (UNESCO, 1994) proclame la confiance que la communauté internationale accorde à cette catégorie d'unité d'information. Elle est une "force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information" et un "moyen essentiel de susciter la paix et de contribuer au bien-être spirituel parmi les hommes et les femmes".

Le Manifeste fait ressortir, entre autres, les missions suivantes pour les bibliothèques.

- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation (point 5).
- Donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle (point 6).
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle (point 7).
- Soutenir la tradition orale (point 8).

Il existe, donc, sur le plan international la volonté de convertir la bibliothèque publique en un espace de récupération et de diffusion des savoirs, qui inclut les plus traditionnels ou ceux qui ont été oubliés par leurs caractéristiques (par exemple, la tradition orale). De même, le Manifeste désire récupérer et propager les formes d'expression de tous les peuples, cherchant à préserver la diversité culturelle et, à travers sa reconnaissance et sa diffusion, obtenir une plus grande compréhension et acceptation parmi les différentes cultures. Ce n'est qu'à partir de matériaux riches et variés, que l'on peut instaurer un dialogue interculturel prometteur et l'existence pacifique et solidaire de sociétés multiculturelles et plurilingues. Les associations (inter)nationales –comme IFLA et ALA– dirigent leurs travaux de recherche vers le développement de modèles pratiques, pour que ces idées deviennent réalité. Au-delà de la sauvegarde de la connaissance humaine, le Manifeste de l'IFLA/UNESCO met l'accent sur une thématique récurrente: la capacité des bibliothèques à créer des sociétés informées et libres. Ceci implique la prise de décisions indépendante, l'accès libre au savoir, l'expression des idées sans restriction et la participation constructive et démocratique dans le processus social. En fin de compte, il en va de la prospérité et du progrès intellectuel de tous les groupes humains. Une société peut envisager et réussir un développement viable, égal et juste en se basant sur la connaissance de sa propre culture et de son histoire, de ses caractéristiques identitaires et de celles des peuples que l'entourent.

Partie 6. Une conclusion en quelque sorte

"J'ai toujours imaginé le Paradis comme une espèce de bibliothèque"

Jorge Luis Borges
(Écrivain et poète argentin, 1899-1986)

La bibliothèque publique doit surmonter les frontières que lui impose la culture dominante, médiatique, uniforme et homogène, dépouillée des particularités qui pouvaient lui transmettre une certaine identité, valeur ou richesse. En tant qu'institution culturelle dédiée à l'information et à l'éducation, la bibliothèque publique doit offrir à sa communauté d'utilisateurs le plus grand nombre possible d'options: un grand choix de possibilités par lesquelles se font entendre toutes les voix, la sienne –ancestrale, traditionnelle ou moderne– et les voix étrangères. Ainsi, elle doit inclure les "autres", soit les secteurs sociaux qui, pour une raison ou une autre, ont été exclus ou oubliés: paysans, peuples autochtones, homosexuels, malades, personnes âgées, femmes, enfants, secteurs politiques...

La bibliothèque se doit d'être libre. Et, dans cette liberté, sans censure, tabou, honte ou autre considération, elle doit étendre ses services au-delà des rayons et des murs, pour être présente dans les salles de classe, dans les maisons, dans les centres communautaires... Elle ne doit pas s'isoler artificiellement derrière des boucliers virtuels. Elle ne doit pas réserver ses collections et ses services seulement à certains usagers, car les ressources qu'elle gère –soit les connaissances humaines– est le patrimoine et l'héritage communs à toute l'humanité et, comme tel, est accessible à qui que ce soit abstraction faite de sa condition sociale.

La bibliothèque doit à tout prix ouvrir des réseaux qui facilitent la récupération et la diffusion de l'héritage culturel de sa communauté. Donc, dès l'enregistrement de livres sonores qui concrétisent le miracle de la tradition orale jusqu'à la revitalisation du travail

des narrateurs, qui sont en quelque sorte de vrais "livres vivants", toute mesure et activité sont dignes d'éloges si elles puisent dans l'imagination réussissent atteindre les objectifs prévus.

La bibliothèque doit fournir les outils pour recouvrer, capturer, perpétuer et divulguer les savoirs populaires et traditionnels. Elle doit faciliter l'usage et l'apprentissage, selon le cas, des ressources pour que la communauté tout entière puisse en profiter. Enfin, elle doit œuvrer à l'alphabétisation (pluriel, multilingue) de sa communauté et à l'éducation et à la socialisation des enfants.

Le patrimoine culturel immatériel ou intangible est l'un des biens humains les plus appréciés, même quand son importance n'a pas encore été totalement reconnu. C'est un héritage commun à chaque personne, qu'importe sa race, sa langue ou sa religion. C'est ce qui transforme une personne en ce qu'elle est. La bibliothèque peut gérer ce patrimoine. En fait, ce n'est pas très différent de ce qu'elle a toujours fait depuis le début de son histoire, quand un admirable bibliothécaire inconnu s'est mis à emmagasiner et organiser de petites tablettes d'argile couvertes d'un **enchevêtrement** de caractères cunéiformes.

Bibliographie

1. IFLA (1994). *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] <http://www.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm>
2. ONU (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007]. <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>
3. ONU (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a_cescr_fr.htm
4. UNESCO (1978). *The Bogotá Declaration. Intergovernmental Conference on Cultural Policies in Latin America and the Caribbean* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12763&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
5. UNESCO (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12762&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
6. UNESCO (1989). *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12779&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
7. UNESCO (1997). *Proclamation des chefs-d'œuvre* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2226&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
8. UNESCO (1998). *Recommandations de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12772&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
9. UNESCO (2001). *Report on the preliminary study on the advisability of regulating internationally through a new standard-setting instrument, the protection of traditional culture and folklore* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122585e.pdf>

10. UNESCO (2002). *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2977&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
11. UNESCO (2003a). *Langues en danger* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=8270&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
12. UNESCO (2003b). *Trésors Humains Vivantes* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2243&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

¹ Edgardo Civallero (Buenos Aires, 1973) est diplômé en Bibliothéconomie et Documentation de l'Université Nationale de Córdoba (Argentine), la ville où il habite aujourd'hui. Son expertise inclut les services bibliothécaires pour peuples indigènes et communautés rurales, ainsi que la collection de traditions orales en langues minoritaires et menacées. Il a développé un abondant travail de terrain (2001-2006), il a publié des livres et de nombreux textes et a donné des cours et des conférences internationales sur ces thématiques.